



Une capsule enregistrée par une jeune femme, se présentant comme une étudiante camerounaise en sciences politiques en France, devenue virale sur les réseaux sociaux, remet au goût du jour le débat sur la double nationalité au Cameroun. L'auteure de cette vidéo de plus de 3 minutes questionne notamment cette déclaration du Premier ministre, fait alors que Joseph Dion Ngute recevait Kylian Mbappé en audience : *« Vous êtes un digne représentant de la jeunesse issu de la diaspora africaine, issu de la diaspora camerounaise. C'est dans ce contexte que nous vous recevons ici »*.

*« Dire de Kylian Mbappé qu'il est un espoir pour la jeunesse camerounaise, c'est reconnaître qu'on peut être d'une autre nationalité et porter haut le flambeau du Cameroun. Que les origines sont plus fortes et parlent plus haut qu'un simple papier »*, postule l'auteure de cette vidéo. Pour la jeune dame, afin d'être cohérent avec lui-même, le gouvernement doit autoriser la double nationalité pour permettre à tous les Camerounais de la diaspora de retourner dans leur pays apporter leur contribution au développement.

### **Constat judiciaire**

En visite en France, en juillet 2009, le président de la République, Paul Biya, avait promis de régler rapidement les questions de la double nationalité et de la participation des Camerounais de la diaspora aux élections. Depuis 2011, les Camerounais installés à l'étranger peuvent

participer à l'élection présidentielle et aux référendums. Mais la double nationalité n'est toujours pas autorisée. Résultats des courses : le Cameroun fait toujours partie des pays présentés par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) comme très hostile à l'application de la double nationalité en Afrique. On retrouve dans cette liste la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée équatoriale et le Malawi.

Toutefois, à en croire plusieurs juristes, dans ce débat sur la double nationalité, on omet souvent de rappeler que tout citoyen n'est pas déchu automatiquement de la nationalité camerounaise quand il acquiert une nouvelle nationalité. « *La perte d'office de la qualité de Camerounais doit être prouvée par un constat judiciaire. En l'absence de cette preuve, ceux ayant, doublement, la nationalité camerounaise et une nationalité étrangère, peuvent continuer, illégalement, à jouir de droits attachés aux Camerounais ayant une seule nationalité* », explique Camille Tchotchou Petche, enseignant de droit à l'université de Yaoundé II, dans un article scientifique publié en 2017. On assiste donc à ce qui s'apparente à une politique du deux poids deux mesures où des personnalités réputées détenir d'autres nationalités conservent la nationalité camerounaise alors d'autres dans la même situation en sont déchues.

[SBBC](#)

---